

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A.D.C HOLDING

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 250 000 Euros

Siège social : 32 Rue Antoine Demusois, 95400 Arnouville

RCS EN COURS

Messieurs,

En exécution de la mission, qui m'a été confiée par décision de l'associé unique, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur ALIMI Dan Samson dans le cadre de la création du capital de la société A.D.C HOLDING, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 225-8 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans contrat d'apport de droits sociaux, signé par la personne physique apporteuse concernée. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des Actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apports, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

- 1. Présentation de l'opération et description des apports.**
- 2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.**
- 3. Conclusion.**

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de droits sociaux est envisagé par **Monsieur ALIMI Dan Samson** dans le cadre de la création du capital de la SASU A.D.C HOLDING.

1.2 Présentation des sociétés

1.2.1 Personnes apporteuses

Le capital social de la société A.D.C HOLDING va être constitué par l'apport :

- De Vingt mille (20 000) actions de la société ECO RENOVATION PLUS actuellement détenues par Monsieur ALIMI Dan Samson

1.2.2 Société bénéficiaire A.D.C HOLDING

Conformément au projet de statuts actuels, la société *A.D.C HOLDING* sera une société par Actions simplifiée unipersonnelle au capital de 250 000 euros ayant son siège social au 32 Rue Antoine Demusois, 95400 Arnouville.

1.2.3 Société ECO RENOVATION PLUS dont 20 000 actions sont apportées

La Société ECO RENOVATION PLUS Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, ayant son siège social au 2 Avenue du président Salvador Allende 93100 Montreuil immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 848 822 425.
Son capital est composé de 40 000 Actions.

La société ECO RENOVATION PLUS a notamment pour objet :

La pose et installation de pompe à chaleur, plomberie, génie climatique et systèmes de chauffage

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le contrat d'apport de droits sociaux.

Elles peuvent se résumer comme suit :

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

La société A.D.C HOLDING devient propriétaire de la pleine propriété des droits sociaux qui lui sont apportés et entre en possession effective de ceux-ci à la signature du contrat d'apport de droits sociaux.

1.1.1 *Rémunération de l'apport des 20 000 Actions de la SAS ECO RENOVATION PLUS*

En rémunération des apports, il sera attribué à

Monsieur ALIMI Dan Samson, 250 000 Actions de la SAS A.D.C HOLDING de 1 euros de valeur nominale chacune.

1.1.2 *Avantages particuliers stipulés*

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4 Valorisation de l'apport des 20 000 Actions de la SAS ECO RENOVATION PLUS

Pour établir les bases et conditions de l'apport, la valeur des Actions de la SAS ECO RENOVATION PLUS a été déterminée sur la base des comptes annuels clos au 31/12/2023 et 31/12/2024.

La valorisation des apports a été réalisée en s'appuyant sur les fonds propres de la société à la date de la situation financière arrêtée au **31 décembre 2024**.

Cette évaluation intègre les éléments suivants :

- **La trésorerie disponible à court terme**, reflétant les liquidités immédiatement mobilisables.
- **Les créances clients**, retenues à leur montant net après déduction des provisions pour créances douteuses.
- **Les dettes à court terme**, reflétant les engagements exigibles à brève échéance.

Il a été constaté un accord global pour valoriser la société à la somme de Cinq cent mille euros (500.000 €) soit un montant de Douze euros cinquante (12,5 €) par Actions.

Cette valorisation s'entend pour la totalité du capital social de la société.

Dans le cadre de l'apport de ces 20 000 Actions, la valeur globale de l'apport retenue s'élève par conséquent à la somme de Deux cent cinquante mille euros (250.000€) euros.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

J'ai notamment :

- rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du contrat d'apport ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;

- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- vérifié que les états financiers de la SAS ECO RENOVATION PLUS ont été dûment établis au 31 Décembre 2023, et examiné les documents et pièces comptables significatifs
- vérifié que les états financiers de la SAS ECO RENOVATION PLUS ont été dûment établis au 31 Décembre 2024, date de clôture du dernier exercice social et examiné les documents et pièces comptables significatifs ;
- examiné l'approche d'évaluation mise en œuvre par les parties et son bien-fondé.

Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la SAS ECO RENOVATION PLUS me confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres en date du 01/10/2025 ou, d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions de l'exercice en cours.

3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à Deux cent cinquante mille euros (250.000 euros) n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Fait à Paris, le 01/10/2025

MY PARTNER

Youssef MAMOU

Commissaire aux apports

MY PARTNER
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
2 RUE DES BRUYERES
93280 LES LILLES
N° SIREN 907 734 030